



La charte des animateurs CPM

En adhérant aux CPM (Centres de préparation au mariage), nous nous engageons à participer activement à la vie du mouvement, c'est-à-dire à :

Adhérer aux principes fondamentaux des CPM

- Un mouvement au service de l'Église et des paroisses.
- L'accueil inconditionnel des couples.
- La parole donnée aux futurs mariés.
- L'écoute à partir du point où en sont les futurs mariés.
- Un partage d'expérience des couples animateurs.
- L'annonce de l'Évangile.
- Le partage d'éléments fondamentaux de la foi.

Vivre les CPM en couple

- Prendre le temps de parler en couple de notre engagement.
- Relire à deux les sessions.

Nous former (formations CPM ou autres)

Développer la pédagogie des CPM

- Échange.
- Témoignage authentique.
- Repères de foi.
- Prière.

Jouer le jeu d'une véritable vie d'équipe, faite de...

- Rencontres régulières.
- Complicité et soutien fraternels.
- Réflexion en commun sur les questions posées par le mariage aujourd'hui.
- Information sur les orientations de l'Église.
- Partage de la vie de foi.
- Recherche d'outils d'animation.
- Participation aux séances de préparation en vue des sessions.
- Temps de prière en commun.
- Relecture de pratique.

Nous rendre disponibles, si possible, aux jeunes couples en dehors des sessions

Contribuer à la vie du mouvement et de sa fédération

- Règlement de la cotisation annuelle.
- Abonnement à la revue *Accueil & Rencontre*.
- Participation aux temps forts entre animateurs : rencontres diocésaines, régionales et/ou nationales.

Nom:

Prénoms: &

CPM du diocèse de:

Date: / /

Signatures:

Fédération des CPM

Fédération d'associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901. Créée le 18 mai 1967. JO du 31 mai 1967.
Siret 784 287 955 00024 / APE 9499 Z / TVA FR 61 784 287 955 00024
8 bis rue Jean Bart - 75006 Paris / Tél. 01 45 48 26 72 / federation.cpm@online.fr / preparation-mariage.info